Nations Unies S/PV.8065



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8065e séance

Mardi 10 octobre 2017, à 10 heures
New York

Président :	Mme Gueguen	(France)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Aytbayev
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation en Libye

17-31754 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

La Présidente : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité réaffirme son profond attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye.
>
> Le Conseil approuve à cet égard le Plan d'action des Nations Unies en vue de la reprise d'un processus politique sans exclusive pris en main par les Libyens sous la direction et sous l'égide de l'ONU, qui a été présenté à New York le 20 septembre 2017 par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, Ghassan Salamé, à une réunion de haut niveau sur ce pays. Le Conseil se félicite de l'exposé fait par le Premier Ministre et Président du Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale, S. E. M. Faiez Serraj, sur les faits nouveaux survenus récemment en Libye sur les plans politique, humanitaire et sécuritaire. Le Conseil réaffirme sa résolution 2259 (2015) et reconnaît le rôle important joué par M. Serraj pour ce qui est de promouvoir (dans la promotion de) la réconciliation nationale.
>
> Le Conseil se félicite de l'objectif énoncé par le Représentant spécial du Secrétaire général, à savoir l'appui à une transition dirigée par les Libyens qui débouchera sur une gouvernance stable, unifiée, représentative et efficace, dans le cadre de l'Accord politique libyen. Le Conseil se félicite de la volonté d'engager rapidement ce processus et notamment de la réunion des membres de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État, tenue sous les auspices du Représentant spécial Salamé, qui a débuté le 26 septembre 2017. Le Conseil attend avec intérêt la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action en prévision de la tenue d'élections parlementaires et présidentielle d'ici un an.
>
> Le Conseil exhorte vivement tous les Libyens à travailler ensemble, dans un esprit de compromis, et de participer de manière constructive au processus politique ouvert à tous, énoncé dans le Plan d'action. Il réaffirme qu'il importe d'obtenir une participation véritable des femmes tout au long du processus.
>
> Le Conseil réaffirme que l'Accord politique libyen est le seul cadre viable pour mettre un terme à la crise politique en Libye et qu'il est fondamental de l'appliquer en vue de la tenue des élections et de l'aboutissement de la transition politique. Le Conseil engage les parties libyennes à travailler rapidement dans un esprit de coopération pour modifier et appliquer intégralement l'Accord en vue de favoriser de nouveaux progrès, comme énoncé dans le Plan d'action. Le Conseil rappelle le paragraphe 5 de la résolution 2259 (2015) dans lequel il a réaffirmé que toute tentative de la part des parties libyennes de porter atteinte au processus politique pris en main par les Libyens sous l'égide de l'ONU était inadmissible.
>
> Le Conseil souligne qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à la crise et réaffirme la nécessité pour toutes les parties en Libye de faire preuve de retenue et de s'abstenir de commettre des actes de violence et autres, qui seraient de nature à porter atteinte au processus mené sous l'égide de l'ONU. Le Conseil demande à tous les Libyens de respecter le cessez-le-feu, comme ils en avaient été priés dans la Déclaration conjointe publiée à l'issue de la réunion à Paris le 25 juillet 2017.
>
> Le Conseil se félicite des mesures récentes prises pour renforcer le dialogue politique sans exclusive associant tous les Libyens, y compris les efforts importants faits par les voisins de la Libye, les partenaires internationaux et les organisations régionales, et souligne que ces initiatives devraient toutes are consolidées sous la direction de l'ONU, comme l'ont demandé le Secrétaire général et le Premier Ministre et Président du Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale, M. Serraj. Le Conseil souligne l'impératif pour

tous les États Membres d'appuyer l'importance primordiale de la médiation de l'ONU en Libye.

Le Conseil se félicite également de l'engagement pris par le Secrétaire général au nom de l'ONU en faveur de l'instauration de la stabilité, de la sécurité et de l'unité nationale en Libye, ainsi que de son engagement personnel à l'appui du processus politique et du relèvement économique.

Le Conseil note avec préoccupation la dégradation de la situation en Libye sur les plans économique, humanitaire et de la sécurité et attend avec intérêt des détails supplémentaires sur l'intention de l'ONU de continuer à renforcer sa présence dans le pays et de prévoir un nouveau cycle de financement pour le Fonds de stabilisation pour la Libye ainsi que ses recommandations relatives au resserrement de la coordination stratégique entre la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Libye.

Le Conseil se félicite en outre de l'engagement pris par le Représentant spécial, au nom de l'équipe de pays des Nations Unies, d'intensifier les activités de l'ONU sur le terrain afin d'aider à améliorer les conditions de vie de tous les habitants de la Libye, y compris les migrants.

Le Conseil se dit inquiet de la menace du terrorisme, de la traite d'êtres humains et du trafic de produits illicites qui risque d'entraver la transition démocratique en Libye. Il réaffirme à cet égard qu'il convient de mettre en place des forces de sécurité nationales unifiées et renforcées, sous un gouvernement civil unifié. Il réaffirme que toutes les parties doivent s'acquitter des obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit international, selon qu'il conviendra.

Le Conseil se félicite des efforts faits par les autorités libyennes dans la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech) et tout autre individu ou groupe en Libye figurant sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida. Le Conseil exhorte tous les Libyens à s'unir dans la lutte contre le terrorisme.

Le Conseil exprime son intention de surveiller les progrès accomplis s'agissant de « application du Plan d'action des Nations Unies et, à cet égard, prie le Secrétaire général de lui rendre compte de tout progrès nouveau, conformément à la résolution 2376 (2017). »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2017/19.

La séance est levée à 10 h 10.